

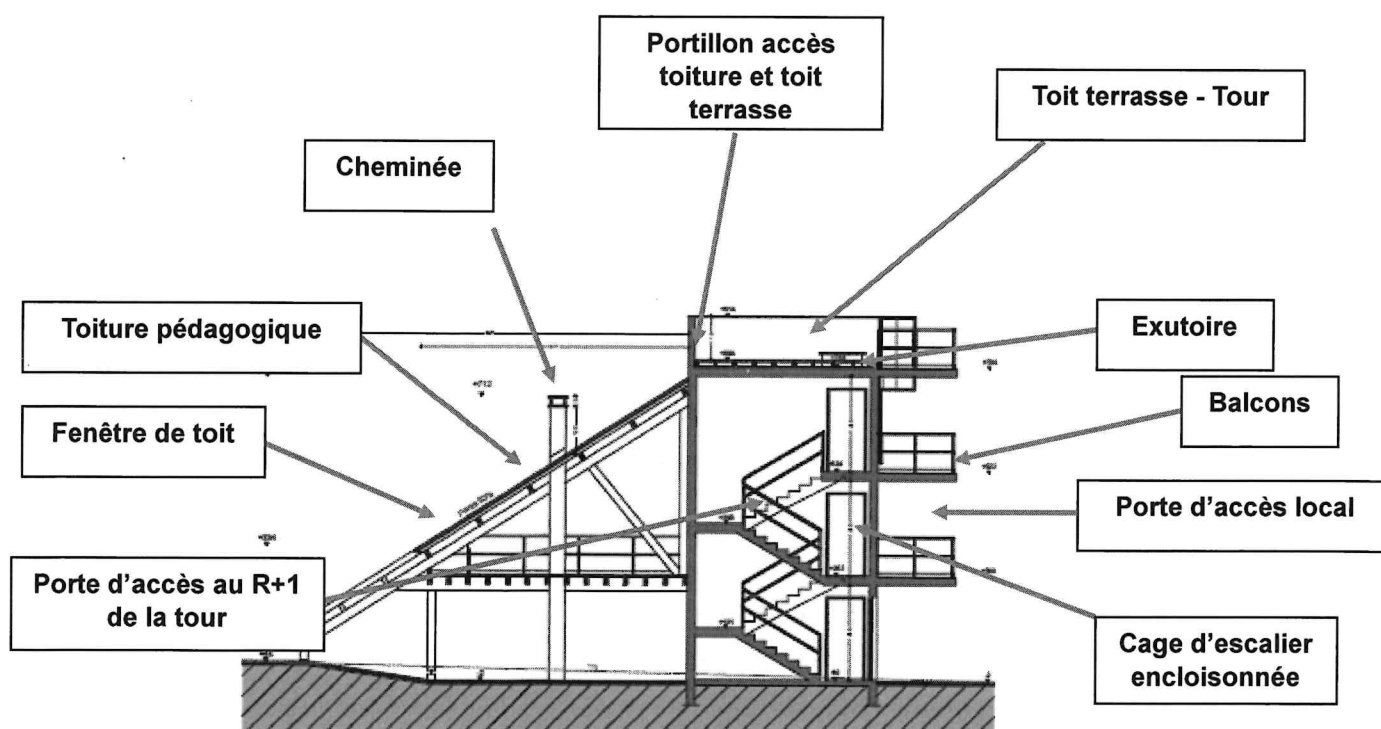
	Fiche	Domaine RH
Mise en œuvre de la tour de manœuvre et de la toiture pédagogique		F-2024-09-GDEF
☒ Version initiale	☐ Mise à jour qui annule et remplace la version du XX/XX/XXXX	24/12/2024

I - Références

- Code Général de la Fonction Publique (Art L422-21)
- Code de la Sécurité Intérieure (Art R723-16)
- Arrêté ministériel du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,
- Arrêté du PCASDIS n° DDSIS/R/N°08 du 6 juillet 2023 portant Règlement Intérieur des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône,
- IP-2024-13-DIR relative à l'organisation des services
- IP-2024-20-GDEF relative au règlement de formation
- NS-2024-07-GDEF relative à l'utilisation du plateau technique du SDIS 70
- NS-2024- 05-GDEF relative aux FMPA de tronc commun et de spécialités

II - Préambule

La conception de la tour de manœuvre et de la toiture pédagogique offre de nombreuses possibilités pédagogiques.



III – Application

III.1 - Mise en œuvre de la toiture pédagogique et de la tour de manœuvre

III.1.1- Utilisation du LSPCC

III.1.1.1 - sur la tour et la toiture pédagogique

Toute progression sur la toiture pédagogique doit se faire obligatoirement équipée du LSPCC. Les formateurs vérifient les points fixes et d'amarrages avant toute progression. Les formateurs doivent en outre vérifier que la progression se fait en respectant un facteur de chute acceptable conformément au GTO « Sauvetages et mises en sécurité ».

Lors de la progression en toiture, les formateurs valident des points fixes solides (poutres, chevrons, points d'ancrage), il est interdit d'utiliser les lattes de la toiture comme point fixe ou d'amarrage.

Pour des raisons pédagogiques et afin de multiplier les scénarios, les manœuvres de progression se feront avec un **lot échelle**.

III.1.1.2 – sauvetage en excavation

Afin de simuler un sauvetage en excavation, des trappes sont présentes à chaque balcon.

L'ouverture de ces trappes est sécurisée par des crochets fixés sur les gardes corps des balcons.

Les formateurs doivent veiller lors des manœuvres en excavation que ces trappes soient correctement ouvertes et fixées, et en fin de manœuvre correctement refermées.

III.1.2 - Utilisation des échelles à mains

La tour offre plusieurs scénarios pédagogiques envisageables.

Lors de l'utilisation des échelles à crochets sur les balcons de la tour, les formateurs doivent obligatoirement équiper les stagiaires du LSPCC.

L'utilisation du LSPCC lors de la mise en œuvre des échelles à coulisse est à l'appréciation des formateurs (stagiaires non expérimentés, appréhension de la hauteur...).

Dans tous les cas les formateurs sont responsables de la sécurité des stagiaires et doivent respecter une progression pédagogique.

III.1.3 - Utilisation des moyens élévateurs aériens

Il est possible d'utiliser des moyens élévateurs aériens (MEA) lors des mises en situation pratique. Le conducteur du MEA doit être titulaire du COD 6. Après mise en station du MEA, le conducteur doit baliser la zone avec des cônes de Lubeck.

De plus, le conducteur doit impérativement amarrer les stagiaires dans la plateforme à l'aide du matériel disponible (stop chute ou à défaut le harnais du LSPCC et des anneaux cousus).

La mise en station des moyens élévateurs aériens est uniquement possible sur l'enrobé.

III.1.4 - Utilisation de fumées dans la tour de manœuvre

La tour de manœuvre est un outil complémentaire du simulateur incendie, néanmoins il est strictement interdit d'utiliser de la fumée chaude issue de la combustion à l'intérieur de la tour. Des appareils à fumée froide sont à disposition des formateurs.

De plus, pour assurer une complète sécurité et pour vérifier l'acquisition des compétences, un formateur doit suivre les binômes engagés. Ce formateur chargé de la sécurité doit être équipé des EPI complets.

III.1.5- Ouverture de l'exutoire de la tour de manœuvre

La tour de manœuvre est composée d'un escalier encoisonné avec un exutoire en partie haute. Afin d'éviter une chute par cet exutoire, les formateurs veillent à ce qu'aucun personnel ne se trouve sur le toit terrasse de la tour lors de la ventilation de la cage d'escalier.

III.2 – Mises en situation professionnelles

III.2.1 – Différents scénarios

Des fiches synthétiques sont à la disposition des formateurs afin de mettre en place les mises en situation professionnelle (consignes de sécurité, consignes formateurs, attentes des formateurs, critères de performance...)

⇒ Sauvetage et protection contre les chutes :

- Equipier transverse (LSPCC, échelles à main)
- Chef d'équipe (LSPCC)

⇒ Incendie :

- Equipier incendie (simulateur incendie, CEPARI, établissements)
- Chef d'équipe (compréhension système feu, reconnaissances ARI)
- Chef d'agrès INC à 1 équipe (analyse de ZI, coupures des énergies, sauvetages, feux de cheminées...)
- Chef d'agrès tout engin (compréhension du système feu, reconnaissance, réactions immédiates, feux de cheminées, désenfumage...)

Une fiche listant les différentes tâches à accomplir se trouve en **annexe 3**. Celle-ci doit être remplie et signée à chaque formation.

Une attention particulière est portée par les formateurs sur la fermeture des trappes, portillon et portes du plateau technique.

III.2.2 - Formateurs

A l'instar des journées prévues au simulateur incendie lors d'un stage, le GDEF définit les journées de mise en situation au sein du plateau technique.

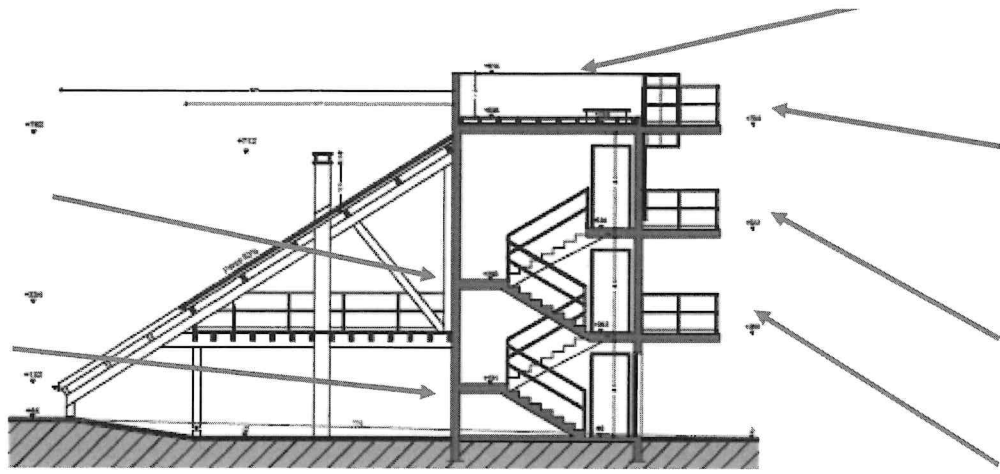
A ce titre, ce sont les formateurs prévus pour encadrer le stage qui accompagnent les personnels au plateau technique (pas de formateur permanent au plateau technique).

Deux formateurs doivent être présents en permanence lors des mises en situation pratique dont un chargé de la sécurité des binômes.

Lors des apports théoriques, un seul formateur peut être présent.

III.2.3 - Différentes zones d'observation

Le choix de la zone d'observation, notamment pour l'observation des personnels ne manœuvrant pas est à l'appréciation des formateurs dans le respect des consignes de sécurité.



III.2.4 - Respect des consignes de sécurité

Les formateurs ont la responsabilité de faire respecter les consignes de sécurité. Des fiches synthétiques sont présentes dans les annexes pour guider les formateurs.

Une attention particulière est portée lors du travail en hauteur, dans un environnement hostile, et lors de la conduite des véhicules.

Les formateurs doivent garder à l'esprit qu'une part de stress dû aux évaluations et/ou à l'inexpérience des stagiaires peuvent être des sources d'accident.

Une fiche d'incident sur le plateau technique se trouve en annexe.

IV – Observations relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail ou d'exercice.

Tous les contenus de formation intègrent les éléments de sécurité propres aux compétences et techniques enseignées.

L'apprentissage de la sécurité en opération ou en activité s'intègrent à toutes formations.

Les formateurs, les responsables pédagogiques ainsi que les chefs de centre, le cas échéant, veilleront à la bonne application des éléments relatifs à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail ou d'exercice auprès des agents placés sous leur autorité.

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
Chef de corps

Colonel Stéphane HELLEU

Destinataires :

- ☒ CODIR
- ☒ CIP-CI
- ☒ CPI
- ☐ Chaîne de commandement